



# ETAT DES LIEUX FINAL DU CONTRAT RIVIERES SEQUANA (2008-2012) COMPLEMENT AU BILAN DU CONTRAT



## PREMIERE PARTIE :INTERPRETATION DES DONNEES



Avril 2013



Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais  
21 boulevard Gustave Morizot - 21 400 Châtillon-sur-Seine  
03 80 81 56 25 - [contact@sicec.fr](mailto:contact@sicec.fr)

# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>EAUX SOUTERRAINES .....</b>	<b>4</b>
1. Qualité des eaux souterraines.....	4
2. Avancement des Déclarations d'Utilité Publique.....	5
<b>MASSES D'EAU SUPERFICIELLES .....</b>	<b>6</b>
<b>STATIONS DE MESURE – EAUX DE SURFACE .....</b>	<b>7</b>
1. Etat physico-chimique.....	7
2. Etat biologique.....	8
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>

# INTRODUCTION

---

Les réunions qui ont accompagné la fin du contrat rivières ainsi que l'étude d'évaluation réalisée par les bureaux d'études Contrechamp et Eau et Territoires ont mis en évidence un manque de données chiffrées et objectives permettant de définir l'apport des actions du contrat rivières pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Or, ces données sont essentielles, à la fois pour convaincre les acteurs locaux de l'utilité des actions engagées et pour justifier de l'emploi d'argent public. De plus, les partenaires financiers souhaitent mesurer l'intérêt de ce dispositif avant d'en engager un second.

Des données ont donc été recueillies auprès des différents partenaires disposant de stations de suivi : Onema, Agence de l'Eau, Conseil Général de Côte d'Or, Fédération de pêche de Côte d'Or.

Nous nous concentrerons principalement sur la qualité des eaux superficielles et souterraines car les indicateurs visant à mesurer l'amélioration de l'assainissement ont déjà été renseignés dans le bilan du contrat rivières : nombre d'EH épurés, nombre d'ANC réhabilités... Il en est de même pour les indicateurs touchant aux actions de communication : nombre de plaquettes éditées, nombre de journées d'interventions scolaires...

L'intérêt de cette démarche est double puisque cet état des lieux sert pour la fin du contrat rivières, mais peut aussi être un point de départ pour une nouvelle procédure.

La première partie sera consacrée à l'état des lieux des eaux souterraines et de la ressource en eau potable. La seconde partie définira les états chimiques et écologiques par masse d'eau superficielle, à comparer avec les objectifs affichés dans le SDAGE. Enfin, la dernière partie sera l'occasion d'une analyse plus fine par station de mesure.

# EAUX SOUTERRAINES

---

La préservation de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine a été identifiée comme un enjeu prioritaire lors du contrat rivières. En effet, la géologie karstique induit une grande vulnérabilité des eaux souterraines.

## 1. Qualité des eaux souterraines

La **carte n°1**, qui répertorie l'ensemble des captages AEP du territoire, illustre bien cette vulnérabilité puisqu'un nombre important d'entre eux sont classés cas 3 ou cas 4 au titre du SDAGE (classement 9<sup>ème</sup> programme), c'est-à-dire des captages dont la qualité de l'eau est en cours de dégradation ou mauvaise.

A première vue, la carte semble hétérogène : on ne distingue pas de zone plus vulnérable qu'une autre et les captages à problème sont répartis sur tout le territoire. En fait, on peut distinguer les captages situés en nappe alluviale, globalement de bonne qualité, et les captages de sources de coteau où se concentrent les problèmes. Cela met d'autant mieux en évidence la vulnérabilité de la ressource : les eaux superficielles qui s'infiltrent dans le karst n'ont pas le temps de s'épurer et les pollutions arrivent rapidement aux captages.

Sur le territoire, les pollutions sont principalement liées à l'agriculture et à la viticulture, parfois à l'entretien des voiries par les communes et conseils généraux. En effet, les problèmes qualitatifs sont principalement liés aux pesticides avec présence dépassant les normes, parfois de façon très importante. Même sur les captages qui ne sont pas identifiés comme prioritaires, il est fréquent que des pesticides soient détectés mais qu'ils ne dépassent pas les seuils.

De même, plusieurs captages présentent des taux de nitrates élevés, même s'ils ne dépassent jamais les 60 mg/l.

Afin de déterminer l'impact du contrat sur cette problématique, et plus généralement afin de visualiser l'évolution de la qualité des eaux souterraines en 5 ans, la **carte n°2** présente le classement SDAGE 10<sup>ème</sup> programme. Ce classement entre en vigueur à partir de 2013, et résulte de la révision du classement précédent effectuée au cours de l'année 2012.

La **carte n°3** illustre l'évolution entre ces deux classements afin de faciliter la lecture.

La qualité de la plupart des captages n'a pas évolué au cours des cinq années du contrat rivières. Néanmoins, une vingtaine d'entre eux présente une dégradation. Un point à relever est le fait que plusieurs d'entre eux sont pollués avec des molécules de pesticides qui n'étaient pas recherchées avant 2010-2011, d'où leur changement de classement. C'est un point à surveiller car cela met en évidence que certains captages, que l'on pensait de bonne qualité, sont en fait vulnérables.

## **2. Avancement des Déclarations d'Utilité Publique**

Voir **carte n°4**

La protection des captages passent par la définition et la validation des périmètres de protection, zones entourant le captage et où les activités susceptibles de polluer sont réglementées, voire interdite.

Seulement la moitié des collectivités a terminé la mise en place des périmètres de protections. Ce point, qui permettrait à la fois de répondre aux exigences réglementaires et de protéger plus efficacement les captages, est donc une priorité dans la perspective d'un second contrat rivières. Un tiers des procédures sont en cours, mais cela recouvre souvent un statu quo avec une procédure arrêtée suite au rendu du rapport hydrogéologique. Les périmètres de protection sont donc définis, mais pas officialisés par arrêté préfectoral, ce qui rend la commune impuissante à les protéger en cas d'activité potentiellement polluante dans les environs du captage. Enfin, sur 17 captages, aucune procédure n'a été engagée, soit par manque de dynamisme/d'information de la collectivité, soit car le contexte est difficile : captage communal en terrain privé ou en cœur de village...

# MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

---

Après l'analyse des eaux souterraines, le travail par masses d'eau permettra d'avoir une vision globale de l'état des eaux superficielles.

Les **cartes 5 à 11** montrent l'état écologique actuel des masses d'eau. Ces données sont issues du SDAGE.

La tête du bassin versant de l'Ource est préservée avec plusieurs cours d'eau en très bon état, ce qui explique les objectifs ambitieux du SDAGE. Les drains principaux sont tous en bon état excepté la Sarce qui a subi de lourds travaux de recalibrage. Étonnamment, les petits affluents de la Seine et de la Laigne apparaissent comme les cours d'eau les plus dégradés. Cela s'explique par le fait qu'ils ont subis de nombreuses rectifications, leur donnant un profil de fossé. De plus, ils peuvent souffrir du manque d'ombrage et une diminution de l'autoépuration. Certains sont donc en atteinte du bon état 2015.

# STATIONS DE MESURE – EAUX DE SURFACE

---

Les données ayant permis d'établir les cartes sont issues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2006 et 2009-2010), du Conseil Général de Côte d'Or (2007 et 2011), de l'Onema et de la Fédération de pêche de Côte d'Or (2011).

La diversité des organismes incite à la prudence quant à l'interprétation des données : les méthodes utilisées pour mesurer un même paramètre ne sont peut-être pas toujours comparables. De plus, les fréquences de mesure n'ont pas permis de travailler sur la même année avec tous les organismes. Ainsi, les cartes « état initial » sont faites à partir des données 2006-2007. L'état des lieux final est établi à partir de données datant de 2009 à 2011.

## 1. Etat physico-chimique

L'état physico-chimique regroupe les paramètres pouvant influencer la vie aquatique : oxygène, température, teneur en matière organique...

En 2006 (données AESN), on remarque un très bon état en ce qui concerne la température de l'eau, élément essentiel dans des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. (**carte n° 7.1**).

La teneur en dioxygène est en partie conditionnée par la température de l'eau. Ces deux paramètres sont donc liés. D'après les données AESN de 2006, ce paramètre répond aux normes du très bon état sur l'ensemble des stations. En 2010-2011 au contraire on remarque une légère dégradation puisque certaines stations sont « seulement » en bon état (**carte n° 7.2**). Cela peut s'expliquer par la présence de matière organique en excès.

Cependant, en 2006-2007 (AESN, CG 21), les taux de phosphore total et de phosphate sont bons à très bons sur toutes les stations. Cela est légèrement à nuancer par les données du CG 21 qui indique que le taux de matières phosphorées respecte le bon état mais pas le très bon état.

De même, d'après les données AESN, les teneurs en nitrate respectent le bon état. C'est là que l'on s'aperçoit du manque de visibilité sur la méthode utilisée : le CG 21 indique en 2007 que toutes les stations sont en état moyen à médiocre en ce qui concerne les nitrates.

En fin de contrat (données AESN, Fédé 21, CG 21), le taux de nitrates est bon à très bon sur toutes les stations, quelque soit l'organisme fournisseur de données. Cela confirme la tendance dégagée en 2007 par les données AESN. Ainsi, malgré un bassin versant très agricole, on remarque un maintien du bon état des cours d'eau. La différence flagrante entre les données 2007 et 2011 du Conseil Général est due à un changement de méthode intervenu en 2011 : selon leur ancien référentiel, les stations n'ont pas évoluées et restent à une qualité médiocre. On ne peut donc pas en déduire une amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin.

## **2. Etat biologique**

Différents paramètres sont utilisés pour mesurer l'état biologique : IBGN (macro-invertébrés), IBD (diatomées), IPR (poissons). Ces données sont à manier avec précaution car très dépendantes de l'emplacement de la station et de la période d'échantillonnage.

Les stations IPR de 2006-2007 sont trop peu nombreuses (AESN, Onema) pour permettre une cartographie significative. Néanmoins la tendance globale dégage un bon état des cours d'eau.

En 2010-2011 en revanche, suite à l'étude de la Fédération de pêche 21 sur les têtes de bassin, les données sont beaucoup plus nombreuses, même si très inégalement réparties sur le bassin. La tendance globale démontre une qualité bonne à très bonne sur quasiment toutes les stations. On peut cependant nuancer ces stations : l'IPR de la Sarce est bon alors que c'est un cours d'eau dégradé. Le résultat est un biais stationnel car la pêche a été faite sur une zone de résurgences. On remarque une station médiocre sur le Brévon en aval de Rochefort. Cela s'explique par la présence des étangs juste en amont, l'augmentation de la température mise en évidence dans la partie physico-chimique. La station sur le Prélard est également en état médiocre, notamment à cause du profil morphologique très rectifié et de l'absence de ripisylve. Les petits affluents de la Seine et de l'Ource présentent des situations très contrastées, de très bon à mauvais état. Les déclassements s'expliquent par la rectification complète de ces petits cours d'eau, l'assèchement périodique dû au contexte karstique, l'élévation de la température due à l'absence de ripisylve, le piétinement bovin.

L'indice diatomique permet de mesurer la qualité trophique des cours d'eau. La qualité bonne à très bonne, en 2006 comme en 2010-2011, confirme les mesures physico-chimiques de la partie précédente.



# CONCLUSION

---

L'analyse des données recueillies auprès des différents partenaires a permis de faire un état des lieux « après-contrat », qui pourra aussi servir de base à un deuxième dispositif.

Ainsi, on remarque une certaine stabilité de la qualité des eaux souterraines, avec malgré tout une tendance à la dégradation. La première action à mener pourrait être de démarcher et d'accompagner les collectivités pour qu'elles mettent en place les déclarations d'utilité publique sur leurs ressources, première étape de la protection. On peut donc en déduire que la qualité de l'eau souterraine, dans le contexte géologique karstique, reste un point essentiel de vigilance.

Concernant les eaux superficielles, le caractère préservé de tête de bassin versant ressort à travers les nombreuses masses d'eau en bon, voire très bon état écologique. Cependant, même dans ces secteurs préservés, beaucoup reste à faire, notamment sur le chevelu secondaire très dégradé par les rectifications : l'échéance 2015 est maintenant proche !

Lorsqu'on entre dans le détail de cet état écologique, les mêmes tendances se retrouvent : un état physico-chimique bon à très bon, stable entre 2007 et 2011. Se pose néanmoins la question de la méthodologie utilisée puisque selon le référentiel utilisé par le Conseil Général en 2007, les teneurs en nitrates étaient nettement déclassantes. Il faut donc rester très vigilant sur ce paramètre, cela d'autant plus que le contexte est très agricole.

Enfin, l'état biologique montre des peuplements globalement conformes aux attentes et de bonne qualité qu'il faut s'efforcer de préserver. Le caractère rectifié des plus petits affluents est cependant très clairement visible à travers le résultat médiocre des relevés.